

Rappel et suites à donner

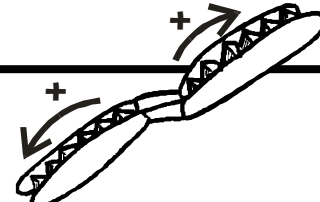
Où en sommes-nous en mars 2005 pour le budget 2005-2006?

Le mémoire prébudgétaire 2004-2005 du Collectif en bref : mieux vivre ensemble et tendre vers un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde

Cinq orientations

1. Réduire les écarts entre riches et pauvres au lieu de les augmenter.
2. Appliquer la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* comme du monde et suivre la feuille de route du Collectif.
3. Conformer aux buts de cette loi l'ensemble de l'action gouvernementale.
4. Préparer le terrain de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux.
5. Sensibiliser la population à la solidarité fiscale dans le sens du bien commun.

1



Dégâts de plus à réparer

Réparer la demi-indexation à l'aide sociale en janvier 2005 : 14 M\$

Réparer les coupures du 1 janvier 2005 dues aux modifications du règlement de l'aide sociale : 44 M\$

Réparer les coupures dans l'aide financière aux étudiantEs : 103 M\$

Dégât chronique à réparer

Gratuité des médicaments prescrits pour l'ensemble des personnes qui ont 12 000\$ et moins : 70 M\$ en tout

Un rappel des mesures urgentes à impact budgétaire préconisées par le Collectif

	Coût annuel en M\$
Appauvrissement zéro	
Barème plancher à l'aide sociale	
Élimination complète des pénalités	47
Couverture des besoins essentiels	453
Gratuité des médicaments	
Personnes à l'aide sociale	16
Personnes recevant le supplément de revenu garanti complet	7
Reconfiguration des allocations familiales	400
Logement social	185
Mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi	
Maintien et indexations courantes	

(Voir FRAPRU)

2

Sauf les allocations familiales, tout le reste est à faire et la situation a empiré à l'aide sociale et à l'aide financière aux étudiants !!!

La mise en application de la loi 112

	À viser
Prévu pour le plan d'action initial	
Mise en application générale de la loi (article 13 sur articles 1 à 12)	Un départ équipé
Prévision de cibles de revenu à atteindre (article 14, cf articles 59-60)	Prévoir la sortie de la pauvreté
Modifications à l'aide sociale (article 15)	Déjà fait !
Abolition de la coupure pour partage de logement (article 15.1°)	Amorcer le barème plancher
Prestation minimale transitoire non réductible (article 15.2°)	Mesures d'application générale
Modification du traitement des actifs et avoirs liquides (article 15.3°)	Exclusion du montant complet : 33
Modification du traitement de la pension alimentaire (article 15.4°)	Mesures urgentes du Collectif
Mesures visant à améliorer la situation économique et sociale des familles et personnes en situation de pauvreté (article 17)	Opérations
Opération des mécanismes (articles 16, 18-21)	Opérations
Autres aspects	
Mise en place des institutions de suivi	Budget de fonctionnement
Comité consultatif (articles 22-34)	Budget de fonctionnement
Observatoire (articles 35-45)	Non prioritaire
Mise en place du Fonds d'initiatives sociales (articles 46-57)	Opérations
Opération des mécanismes (articles 58-70)	Opérations

Un ensemble d'enjeux à court, moyen et long terme

À long terme
Un Québec sans pauvreté
À moyen terme
La couverture des besoins essentiels de tous les citoyenEs
La prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux
À court terme
Des mesures urgentes qui amorcent des changements maintenant dans les conditions de vie des plus pauvres
Les moyens de la mise en application des buts et des orientations de la loi 112 dans un premier plan d'action qui montre le sérieux des intentions

ÇA SUFFIT LES PRÉJUGÉS